

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 25 (1988)
Heft: 899

Rubrik: Politique d'asile

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'Alliance des Indépendants du canton de Berne avait refusé de porter sur la liste des candidats au Conseil national un transporteur, membre du Parti depuis 38 ans et député au Grand conseil. Résultat: cet entrepreneur vient d'adhérer à l'UDC. Les fondamentalistes de l'AdI sont satisfaits. Et les financiers?

L'Ofiamt a publié un aide-mémoire pour les employeurs sur le renforcement des prescriptions pénales relatives au travail au noir. Le *Journal des Associations patronales* l'a reproduit en français et en allemand.

Abréviation bâloise pour l'entreprise Ciba-Geigy: Cigy.

EN BREF

Une certaine droite radicale et l'UDC zurichoise ne peuvent admettre qu'un membre du parti socialiste devienne président du conseil d'administration d'une grande banque. Quelques notables organisent une campagne contre l'élection de Kurt Schiltknecht, socialiste, à la présidence de la Banque Leu. Motif: cette présidence est un domaine bourgeois réservé.

Soirée zurichoise, samedi 12 mars, sur l'émetteur allemand du Sud-Ouest (Südwest) avec reportage sur la ville et ses divers aspects. Au programme un film de Robert Lissy, dont les dialogues étaient sous-titrés en allemand pour faire passer le dialecte.

Une campagne vient de commencer dans l'agglomération bernoise pour encourager l'utilisation des transports publics. Elle est soutenue financièrement par des grandes entreprises, ce qui fait découvrir ces jours des affiches vantant les transports publics signées collectivement «Migros + Coop».

Des sacs à roulettes pliables pour les achats sont vendus aux guichets des entreprises de transports.

POLITIQUE D'ASILE

Dépasser le lieu commun

L'article de Jean-Christian Lambelet «Une atmosphère empoisonnée» paru dans la rubrique *L'invité de DP* (n° 897) n'a pas plu au Comité suisse de défense du droit d'asile (CSDDA), qui y répond. Nous ouvrirons encore nos colonnes à ce comité, qui fera une synthèse des propositions pouvant nourrir le débat sur l'asile. (Titre et sous-titres sont de la rédaction.)

« Nous sommes d'accord avec M. Lambelet lorsqu'il souligne que l'asile produit un *conflit* en Suisse. Un rappel: 38,3% de votants contre la 2ème révision de la Loi sur l'asile (les étrangers n'ont pas pu s'exprimer); mise en cause du travail du Département fédéral de justice et police par la commission de gestion du Parlement; lettre de 50 parlementaires pour demander une enquête sur les affaires Musey et Maza. Cette liste n'est pas exhaustive! Les violations de l'Etat de droit en matière d'asile ont été dénoncées par des partis et syndicats, les Eglises protestante, catholique, juive, les Œuvres d'entraide regroupées dans l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), des organisations non gouvernementales comme Amnesty international et la Coordination suisse ASILE¹, le Haut commissariat pour les réfugiés (HCR); Peter Arbenz a dû se retirer du comité du CICR avant d'y être contraint; etc.

La nature du conflit

Il y a donc *conflit*. Qualifier celui-ci en termes «d'*atmosphère polarisée, empoisonnée*», en caricaturant les protagonistes, ne contribue pas à clarifier la *nature* du conflit et sa *complexité*. Il y a un conflit de pensée, de valeurs, d'orientation des actions, qui engage le futur de la Suisse et de l'Europe. L'asile n'est pas une querelle d'ultras.

Nous remercions M. Lambelet d'avoir su, en si peu de mots, véhiculer bon nombre d'idées de l'homme de la rue. Dommage que son statut de professeur d'université soit plus un argument d'autorité qu'un moyen de remplir le rôle de pensée critique que l'on attend des intellectuels. Malgré son appel à la raison,

son discours ne nous aide pas à réfléchir.

Au début, une métaphore (*atmosphère empoisonnée*) nous renvoie aux angoisses liées à la pollution. Après les métaphores aquatiques utilisées abondamment pour décrire la présence de 22 000 demandeurs d'asile et provoquant des fantasmes d'invasion, nous voici en manque d'air. L'asile devient ainsi un nouveau Tchernobyl. Sandoz n'est pas loin... La même analyse pourrait être effectuée pour les «*millions et des millions de réfugiés (...) dont bon nombre peuvent venir frapper à notre porte (...) qu'il nous est physiquement impossible de les accepter tous*». L'image parle. Un bon scénario pour l'émission Detektiv.

Réflexion historique

Quant à la *mauvaise conscience*, M. Lambelet nous explique qu'elle est nourrie par le rapport Ludwig. L'exemple de Jeannette W. montre avec force comment l'absurdité bureaucratique suisse a permis à la banalité du mal² d'opérer. Si l'exemple induit une analogie avec le blocage administratif en matière d'asile, il conduit en fait à dénoncer les «ultra-libéraux», ces opportunistes de la mauvaise conscience. L'argument historique est ainsi retourné. Le procédé discursif nous fait douter du bien-fondé de l'analyse historique. Si la culpabilité ne saurait être la pulsion d'un changement, la réflexion historique est indispensable pour se projeter dans l'avenir. «*Chaque fois que les sociétés doutent d'elles-mêmes, elles refusent de regarder en arrière*», nous dit l'historien Marc Bloch.

Une telle modalité rhétorique est vieille comme le monde. Opposer l'émotion à

la raison pour accuser l'autre de «passion» et faciliter une lecture du texte avancé en l'appuyant sur les registres de l'imaginaire dominant. Les postulats discutables, les jugements a priori passent ainsi la rampe de l'esprit critique. Discutons cependant au moins trois postulats et propositions de M. Lambelet.

1. *Les millions de réfugiés viendront chez nous.* Rappelons que l'Europe occidentale n'accueille que le 5% des réfugiés du monde. Aujourd'hui les pays les plus pauvres supportent la majorité des réfugiés. Malgré les déclarations des Etats du «Nord» en faveur d'une aide sur place, on constate un renforcement de la division du travail entre le «Nord» et le «Sud» dans cette prise en charge. Les conférences sur les réfugiés africains (CIARA I et II) organisées par le HCR et les discussions pour le renouvellement du budget du HCR ont bien mis cela en évidence.

Dépasser la logique comptable

2. *La «vraie question» = un «modus operandi» du «combien».* En mettant en avant ce postulat, M. Lambelet ne fait que diffuser un des critères de base du DFJP et de l'Office fédéral des étrangers pour le traitement des étrangers et des réfugiés en particulier. Dans ce domaine, le raisonnement statistique domine. La présence des étrangers et des réfugiés est avant tout un problème de *logique comptable* géré par un Etat de police. De plus, faut-il rappeler que les restrictions au travail imposées aux requérants d'asile ont pour corollaire l'assistance? Faut-il rappeler que les requérants d'asile travailleurs contribuent de manière indispensable aux économies cantonales (Tamouls dans la restauration bernoise, Turcs et Chiliens dans la construction et l'agriculture, etc)? Faut-il rappeler qu'avec nos impôts, nous avons payé en tout cas 220 350 francs³ pour l'expulsion de la famille Musey?

3. *Distinguer les réfugiés selon leur provenance.* Rappelons que cette idée a été formulée comme défense de «l'aire culturelle européenne» par Markus Ruf, conseiller national de l'Action nationale. Elle a été reprise dans diverses propositions concernant l'asile. La motion du conseiller national Hans-Georg Lühinger du 21.3.84 demandant une

2^{ème} révision de la loi d'asile, signée par 106 parlementaires, dit entre autres: *Le Conseil fédéral pourrait être autorisé dans des conditions précises à refuser l'entrée aux réfugiés de certains pays.* La proposition de M. Lambelet remet en cause un des fondements anthropologiques, qui au 18^{ème} et au 19^{ème} siècle a permis le surgissement des sciences humaines. Le principe de *l'universalité de la règle* à laquelle sont soumis tous les hommes, est une des bases du droit international moderne. Cette restriction appliquée aussi dans la politique d'immigration et en projet pour les adoptions, fait fi d'un acquis culturel du siècle des Lumières. Sera-t-elle introduite pour les requérants d'asile comme vous le préconisez avec d'autres? Par ailleurs, tout principe avancé impliquant la réciprocité, êtes-vous disposé, M. Lambelet, avec M. Lühinger, à voir limiter votre liberté de circulation (travail, vacances) aux pays limitrophes de la Suisse?

La mondialisation de l'asile et des exilés est une question nouvelle qui n'a trouvé que de frêles ébauches de solutions. Elle a révélé une fragilité de notre démocratie et de notre civilisation. Il y a urgence de pensée et d'actions rigoureuses. ➤

Denis Von der Weid

Juriste et économiste, membre du Comité suisse pour la défense du droit d'asile, Genève

Marie-Claire Caloz-Tschopp

Assistante de recherche en philosophie, membre du Comité suisse pour la défense du droit d'asile, Lausanne

¹ qui regroupe le Mouvement pour une Suisse ouverte et solidaire (MODS), Etre solidaires, l'Association de défense des requérants d'asile (AAA) du médecin P. Zuber, le Comité suisse pour la défense du droit d'asile (CSDDA), le Comité contre le démantèlement du droit d'asile (ex-comité référendaire), le Comité européen de défense des réfugiés et des immigrés.

² allusion au livre de Hannah Arendt sur le procès Eichmann.

³ selon l'expertise de Jean-Pierre Ghelfi, commandée par le CSDDA.

(cfp) L'entrée d'élus du Parti des automobilistes au Conseil national et la constitution d'un groupe au Grand conseil saint-gallois encouragent les sections à manifester leur présence dans les élections cantonales ou communales à venir en Suisse alémanique. Dans le dernier *Tacho*, l'organe officiel, les différents projets sont précisés: participation aux élections cantonales en Thurgovie, à Schwytz et à Schaffhouse et, selon les circonstances, à l'élection d'un nouveau maire dans la ville de Schaffhouse; lancement d'une initiative cantonale à Berne pour accorder au peuple la compétence de fixer les taxes sur les véhi-

POLITIQUE

Les automobilistes à l'assaut des parlements

cules à moteur; les campagnes de recrutement de nouveaux membres; invitation aux membres et aux lecteurs de *Tacho* d'assister aux débats du Conseil national du 17 mars sur l'initiative pour fixer la vitesse sur les routes à 130/100 km/h; etc.

Le Parti des automobilistes déploie une activité intense. Il espère avoir de six à dix élus en Thurgovie (130 députés au Grand conseil). A Saint-Gall, un étudiant à l'Université vient d'être engagé comme secrétaire de la section Saint-Gall/Appenzell.

Les Romands ne sont pas en reste, puisqu'ils disposent d'une édition en français du *Tacho* (sous-titre: *l'avenir en liberté*) largement financée par des publicités pour des voitures, et que des sections vont être créées dans les cantons de Neuchâtel, Vaud, Genève, Fribourg et Valais.

Toute cette activité est déployée sous la devise «Liberté — Prospérité — Joie de vivre» (Freiheit — Wohlstand — Lebensfreude). ■